

Photo obligatoire

Ne pas coller,
utiliser un
trombone

Fiche N°4 :
Renseignements intendance
A rendre obligatoirement

NOM :

PRENOMS :

La fiche intendance est à renseigner afin qu'une carte lycéenne soit établie.
Cette carte permet d'accéder à la restauration scolaire et sert également de carte d'accès au lycée.

Documents obligatoire à fournir :

- Une photographie d'identité à joindre dans l'emplacement prévu (ci-dessus, nom et prénom au dos de la photo)
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du responsable financier de l'élève (pour d'éventuels remboursements : voyages ou sorties annulés, solde de cantine à restituer en cas de départ en cours d'année scolaire, versement de la bourse du lycée...)
- Un chèque de 40€, à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée François-Couperin (nom et prénom de l'élève au dos du chèque)
- Attestation de restauration scolaire (cf : La restauration scolaire au lycée :mode emploi)

FOURNIR UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE A AGRAFER CI-DESSOUS

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OBLIGATOIRE
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OBLIGATOIRE

RESTAURANT SCOLAIRE Lycée François-Couperin (à conserver)

Tous les usagers doivent être munis de leur carte de restauration scolaire. Elle est remise à chaque élève en début d'année. Tout renouvellement sera facturé 5 €. Cette carte sert également de carte d'accès au lycée.

1) Modalités de fonctionnement

Les **lycéens et étudiants** déjeunent au **TICKET**, entre 1.52€ et 4.05€ par repas, en fonction du quotient familial. Les **internes** sont au **FORFAIT**.

Tous les élèves et étudiants y compris les internes doivent **réserver leurs repas (francoiscouperin.fr ou aux bornes des bâtiments S et J) avant 10h30.**

Vous avez aussi la possibilité de faire des réservations sur 1, 2 ou 3 semaines.

**ATTENTION ! TOUT REPAS RÉSERVÉ EST DÉBITÉ DE LA CARTE.
AUCUNE RESERVATION POSSIBLE APRES 10H30 POUR LE JOUR MEME.**

2) Lycéens et étudiants ont accès au restaurant scolaire avec :

UNE CARTE VALIDE + UN COMPTE CRÉDITÉ + AVOIR RÉSERVÉ SON REPAS

3) Modes de règlement.

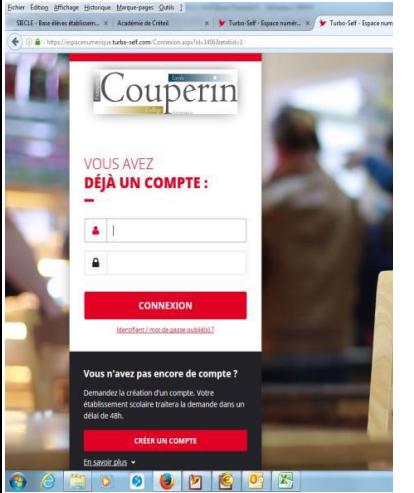
Pour créditer son compte repas et régler les frais d'internat au forfait :

- par chèque, à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée François-Couperin,
- en espèces au bureau de la restauration scolaire
- en ligne **à partir du site francoiscouperin.fr**



MODALITÉ À PRIVILÉGIER

4) Modalité d'inscription et paiement en ligne

Étape 1	Étape 2	Étape 3	
 <p>Cliquer sur « Créer un compte » et suivre la procédure</p>	<p>Vous recevez vos identifiant et mot de passe par mail dans les 48h.</p> <p>Vous pourrez alors accéder à votre compte personnel et gérer en ligne vos crédits et réservations de repas.</p>	<p>Visualiser votre compte. Effectuer un paiement en ligne (minimum 10 repas)</p>	<p>Réserver le repas</p> <p>Modifier vos codes d'accès</p> 